

F.A.Q

Quand s'inscrire au lycée : j'attends le résultat de mon affectation : à partir du 29 juin à 14 h

Le lycée ne peut inscrire que des élèves affectés par l'application AFFELNET. Toutes les procédures antérieures sont gérées par le collège.

Comment s'inscrire au lycée : 2 possibilités :

Soit en ligne sur le site « scolarité services » (compte EDUCONNECT) du 29 juin à 14 h jusqu'au 1^{er} juillet à 18 h. Les pièces jointes sont à imprimer et à compléter.

Soit en retirant un dossier papier à l'accueil du lycée à partir du 29 juin à 14 h.

Le dossier complété, accompagné des pièces jointes, est à rendre au lycée aux dates suivantes : le vendredi 2 juillet de 14 h à 18 h, le lundi 5 juillet de 8h à 18h, le mardi 6 juillet de 8 h à 16h.

L'inscription est validée après dépôt du dossier complet au lycée.

Est-ce que je suis du secteur du lycée Jean Puy ?

Je vérifie sur le site de la DSDEN :

http://cache.media.education.gouv.fr/file/Circulaires/65/7/secto_pour_site_web_1293657.pdf

Je ne suis pas du secteur, est-ce que je peux demander mon affectation ?

Oui vous pouvez demander le lycée Jean Puy en premier vœu mais vous ne serez pas prioritaire par rapport aux élèves du secteur. Pour assurer votre affectation il faut impérativement demander votre lycée de secteur dans les vœux suivants.

Est-ce que je peux avoir une bonification ?

Oui si vous prenez l'option arts plastiques, dossier à compléter en amont voir avec le collège. (l'option cinéma n'apporte pas de bonification cette année).

Oui si vous bénéficiez d'une priorité accordée par la commission médicale, dossier à établir en amont voir avec le collège.

Internat in situ : A compter de la rentrée 2021, le lycée Jean Puy disposera de 15 places d'internat filles et de 15 places garçons dans ses nouveaux locaux. Pour toute demande un dossier devra être établi à retirer au collège ou au lycée Jean Puy. Suivant le profil de l'élève, des dérogations d'affectation pourront être accordées. La procédure est en cours de finalisation.

Comment demander une bourse au lycée ?

Les demandes se font en fin d'année dans les collèges. La bourse est attribuée pour les 3 années de lycée sans renouvellement annuel (sauf si redoublement ou changement de situation personnelle). Dans ce cas une vérification des ressources sera demandée.

Possibilité de déposer une demande à la rentrée pour les changements de situation intervenus dans l'été.

Self : Le self est accessible dès le premier jour à tous les élèves. Le choix définitif des jours de repas se fera selon l'emploi du temps la dernière semaine de septembre.

Fournitures scolaires : Une liste est établie uniquement pour l'entrée en 2nde. Elle se trouve dans le dossier d'inscription.